Règlement Sportif – COUPE MIXTE

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	Qualifications: TT GRESIVAUDAN FINALES:SEYSSINS
Dates	Qualification : 13 DÉCEMBRE 2026 Finales : 15 MAI 2027
RESPONSABLE	De Hauteclocque Donatien
Délégué	
Inscriptions	Mail à contact@ttisere.com

IV1001 Informations Générales

(1) Organisateurs :

TT GRESIVAUDAN pour le tour de décembre

SEYSSINS pour le tour de Mai 2027

(2) **Dates :**

13 décembre 2026

15 mai 2027

IV1002 Lieux :

Le Touvet Rue de la Montagne

Seyssins, 40 rue Louis Armand

IV1003 Coefficient : 0,5

IV1004 Inscriptions

(1) Par mail au comité contact@ttisere.com

(2) Date limite d'inscription : ATTENTION La date limite vaut pour l'ensemble de la compétition à savoir le tour de DECEMBRE ET LE TOUR DE MAI
DATE LIMITE JEUDI 29 NOVEMBRE 2026. Date et heure du mail faisant foi.

(3) Tarif : voir tableau des tarifs

IV1005 Conditions de Participation

(1) MASCULINS : Licence compétition exigée

(2) FEMININES Licence compétition exigée

(3) FEMININES DECOUVERTE Licence loisir (Art 4 1 3 3 du présent règlement.

IV1006 CERTIFICATION MEDICALE Voir ARTICLE III 301 401 403 du présent règlement.

IV1007 **FORFAITS :**

Les forfaits non excusés seront facturés aux clubs 50 euros par équipe. Pour les excuses, les motifs valables sont identiques au critérium fédéral départemental.

IV1008 Format et Déroulement de la Compétition

(1) Une équipe est composée d'une joueuse et d'un joueur.

(2) Cette équipe est constituée pour l'ensemble de la compétition. Aucun des membres de l'équipe ne peut être remplacé.
(3) Un des membres de l'équipe peut appartenir à un autre club (ENTENTE) si son club participe avec une autre équipe.
(4) Les équipes sont réparties en DEUX NIVEAUX :
(5) DECOUVERTE : L'additions du classement des licenciés(ées)inférieur à 1500 points
(6) COMPETITION : L'additions du classement des licenciés(ées) supérieur à 1499 points
(7) Les participants(es) doivent être licenciés(es) COMPETITION sauf pour les féminines qui participe au niveau DECOUVERTE qui peuvent posséder une licence LOISIR.

IV1009 Ordre du Jeu
(1) L'ordre des parties est le suivant
A : Double mixte.
B : Simple Dames
C : Simple Messieurs.

IV1010 La partie se joue en 3MANCHES, TROIS ZERO ou DEUX UN (3 0 ou 2 1). Dans la troisième manche, changement de coté à 5 points marqués.

IV1011 Les rencontres vont à leur terme, l'équipe marquant 5 manches sera déclarée vainqueur.

IV1012 CONDITIONS DE JEU :
(1) Un seul temps mort par partie par joueur ou paire
(2) Sanctions : Afin de favoriser le fair play, les cartons sont cumulables à l'intérieure d'une même rencontre. Si plusieurs rencontres, ils sont remis à zéro entre chacune d'elles.

IV1013 Déroulement de l'épreuve :
(1) Le déroulement de l'ordre des rencontres sera fait sous le format de la ronde suisse, ce qui permettra aux équipes de jouer des adversaires ayant le même nombre de victoire ou défaite qu'eux à une unité prés**.**
(2) Les rencontres seront gérées avec GIRPE par un JA officiel du club accueillant et un arbitrage partagé entre les équipes (arbitres officiels ou joueurs).
(3) Les performances sont comptabilisées pour le classement individuel fédéral (sauf ceux opposant une féminine qui n'aura qu'une licence LOISIR NIVEAU DECOUVERTE).

IV1014 TABLES et JA
(1) Le comité prend en charge les tables mises à disposition par le club lors des deux journées de compétition, ainsi que les juges arbitres.

IV1015 Récompenses :

(1) Les équipes participant à la journée finale, doivent apporter un cadeau à offrir à une autre équipe d'une valeur comprise entre 15 et 30 euros (tee shirt du club, bon d'achat chez un partenaire du club ou tout autre objet pour deux, de cette valeur).

(2) **L'équipe vainqueur de chaque niveau de la coupe mixte sera récompensée.**